

# ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles

**FO**  
la force syndicale

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;  
06.43.03.93.67 les autres jours.

Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

CPPAP N° 0616 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUEE PAR

**LA POSTE**

## Bulletin aux écoles

N° 110 - 1<sup>er</sup> supplément - 29 février 2012

## Elections ou pas, les revendications demeurent !

### Avec le SNUDI FO 35, exigez

- L'abandon de toutes les suppressions de postes.
- Le retrait du projet de décret de réforme de l'évaluation des enseignants.
- L'abandon des mesures d'austérité.

ECOLE LAIQUE 35  
35 rue d'Echange  
35000 RENNES  
Routage 206  
Rennes Centre de Tri  
Dispensé du timbrage

### SOMMAIRE

P. 1 : La Une

P. 2 : Actualité

P. 3 : Compte-rendu CTSD

P. 4 : Déclaration au CDEN

P. 5 : Communiqué «Evaluation»

P. 6 : Jour de carence  
Signez la pétition

P. 7 : Nous sommes tous Grecs !

P. 8 : Bulletin d'adhésion 2012



# Actualité

## ✓ Carte scolaire : en Ile et Vilaine, comme partout en France, personnels, parents d'élèves, élus, refusent les suppressions de postes !

Lors du CTSD du 7 février, en même temps que manifestaient devant l'Inspection Académique plusieurs délégations d'écoles, les représentants des personnels votaient unanimement contre la proposition de carte scolaire du Directeur Académique, exprimant ainsi leur opposition à la politique de non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, qui a pour conséquence en Ile et Vilaine un nouveau recul de la scolarisation des enfants de deux ans, la suppression de 18 postes de RASED (cf. compte rendu). Ce vote unanime a été renouvelé le 16 février, date à laquelle le CTSD a été reconvoqué, puis au CDEN, le même jour, où les représentants des personnels ont été rejoints par les représentants des parents d'élèves et des élus (maires, conseillers généraux).

Un peu partout en France, des prises de position émanent des écoles, des collèges, des lycées. Toutes ont la même exigence : l'abandon des suppressions de postes !

## ✓ Atteintes au statut, suppressions de postes, austérité

Ne restez pas sans voix, informez-vous, prenez position, en participant aux réunions d'informations syndicales du SNUDI FO

**Mercredi 14 février 2012, de 9h30 à 12h30**  
**dans les locaux du SNUDI FO, 35 rue d'Echange à Rennes**

## ✓ Modèle de prise de position, à discuter, amender, renvoyer au SNUDI FO

Les enseignants de l'école de .....

### Informés :

- Du projet de suppression de 12 650 postes dans l'Education Nationale au plan national, dont, dans l'Académie de Rennes, 179 suppressions dans le 1<sup>er</sup> degré, 55 dans le second degré, 10 administratifs.
- De la volonté du ministre de maintenir le projet d'évaluation des enseignants, alors même qu'il est rejeté par l'ensemble des fédérations de l'Education Nationale.

### Exigent :

- L'annulation de toutes les suppressions de postes.
- L'abandon du projet d'évaluation des enseignants.

Afin que cessent la dégradation des conditions de travail et celle de la qualité de l'enseignement apporté à tous les élèves



# SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours  
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr  
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

-----  
SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS  
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE  
-----

## Compte rendu du CTSD 1<sup>er</sup> degré du 7 février 2012 Préparation de la carte scolaire rentrée 2012

M. BESSOL, Directeur Académique des services de l'Education Nationale (anciennement Inspecteur d'Académie, Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale) a présenté sa proposition de carte scolaire pour la rentrée 2012, et les choix qu'il a été conduit à faire dans les limites de la dotation attribuée au département, à savoir 7 postes pour au moins 530 élèves supplémentaires, 18 suppressions de postes de RASED, 3 suppressions de postes hors la classe.

L'objet de la nouvelle instance que constitue le CTSD, issue de la loi de rénovation du dialogue social, était d'amener, dans un cadre qui n'est plus paritaire, les représentants des personnels à s'exprimer par un vote sur la répartition des moyens proposée par le Directeur Académique. Celui-ci exige des représentants des personnels qui émettraient un vote négatif de formuler une contre-proposition. En clair, de prendre la responsabilité des fermetures de classes.

La FNEC FP FO a combattu ces nouvelles règles de « dialogue social ». La FNEC FP FO combat toutes les suppressions de postes, elle défend chaque dossier qui lui est confié, elle n'aspire pas à co-gérer la pénurie.

La FNEC FP FO a dénoncé toutes les suppressions de postes de RASED, dénoncé la politique menée depuis des années visant à priver les réseaux des moyens leur permettant de mener à bien leurs missions, la circulaire de 2009 qui les a redéfinies.

La dotation du département permettra tout juste de maintenir le taux d'encadrement actuel, alors même que l'on généralise l'inclusion des élèves handicapés, que la prise en charge des élèves en difficulté se fait de plus en plus exclusivement dans l'école, avec les moyens du bord (« l'école est son propre recours »), que la pression pour la mise en place des contrats d'objectifs s'accroît... tout ceci conduit à une détérioration profonde des conditions de travail des personnels, à une dégradation des conditions d'enseignement.

La pression s'accroît également sur les écoles pour réduire la scolarisation des 2 ans.

Cette politique de destruction de l'école publique est rejetée par les enseignants. Ils étaient 20 000 le 31 janvier à Paris, en grève, pour le dire au ministre, ils sont venus le dire au Directeur Académique aujourd'hui, avec les parents d'élèves, les élus rassemblés devant l'Inspection Académique.

Malgré cela, à chaque dossier présenté, le Directeur Académique a opposé une fin de non recevoir.

Dans ces conditions, les représentants des personnels ont unanimement voté contre la proposition de carte scolaire. Un nouveau CTSD sera convoqué le jeudi 16 février 2012. La FNEC FP FO continuera d'y appuyer chaque demande d'ouverture, d'annulation de fermeture.

La FNEC FP FO continuera d'exiger l'annulation de toutes les suppressions de postes, de soutenir les actions en cours ou à venir pour obtenir satisfaction aux revendications.

Rennes le 7 février 2012

## Déclaration de la FNEC FP FO au CDEN du 9 février 2012

Monsieur le directeur académique,  
Madame la vice-présidente du conseil général,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Ce CDEN est réuni pour émettre un avis sur la proposition du Directeur Académique de carte scolaire pour la rentrée 2012. Cet avis, en ce qui concerne la FNEC FP FO sera nécessairement négatif.

La répartition proposée par Monsieur le Directeur Académique n'est pas en cause. Peut-être même est-elle la meilleure possible dans le cadre de la dotation attribuée au département. Nous ne nous prononcerons pas sur ce point, et nous ne ferons pas de contre proposition, comme cela nous a été demandé lors du CTSD du 7 février dernier. Une dotation de 7 postes pour au minimum 530 élèves supplémentaires dans le premier degré, de 24 ETP pour 755 élèves supplémentaires en collège, 11 ETP pour 449 élèves supplémentaires en LEGT, et une baisse de 17 ETP pour seulement 227 élèves en moins en LP (effet d'ailleurs d'une politique scandaleuse de casse de l'enseignement professionnel au profit de l'apprentissage), a conduit Monsieur le Directeur Académique à opérer des choix que nous ne pourrions que désapprouver.

Ces choix ne nous appartiennent pas, ils ne correspondent pas à notre mandat, et nous n'entrerons pas dans la logique suicidaire de la répartition concertée de la pénurie dans le cadre d'un pseudo dialogue social.

Notre mandat, c'est l'exigence de l'abandon de toutes les suppressions de postes.

Notre mandat c'est la défense de toutes les demandes d'ouverture, d'annulation de fermeture de classes.

Notre mandat, c'est le rétablissement et le renforcement des RASED.

Notre mandat, c'est la création des postes nécessaires à la scolarisation de tous les enfants de deux ans dont les parents en font la demande.

La priorité donnée au face à classe dans le premier degré conduit à la suppression de 18 postes de RASED. Alors que le taux d'encadrement sera tout juste maintenu à son niveau actuel, nos collègues seront encore un peu plus seuls pour prendre en charge les élèves en très grande difficulté. Les autres choix possibles auraient conduit à ne plus pouvoir remplacer les collègues absents ou à alourdir considérablement les effectifs par classe. Aucun n'est acceptable.

Cette politique de soumission aux exigences des marchés est rejetée de tous. Toutes les demandes émanant des écoles, des collèges et des lycées, portées par les enseignants et leurs syndicats, par les parents, les élus, sont légitimes et si Monsieur le Directeur Académique a été amené à plusieurs reprises à dénoncer des méthodes qu'il a jugées indignes, il lui faut entendre qu'elles ne sont que l'expression de sentiments profonds d'injustice et de colère et qu'elles sont d'une certaine manière légitimées par la violence des attaques du gouvernement contre l'école publique, et le refus du ministre de satisfaire les revendications portées par les organisations syndicales.

**NOUVEAU  
PROJET  
MINISTÉRIEL SUR  
L'ÉVALUATION :**

**Le ministre  
prépare-t-il  
un passage  
en force  
pour le CTM  
de mars ?**

# FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale a transmis le 14 février aux fédérations syndicales un nouveau *«projet de dispositif d'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants»*.

Quel est l'objectif de ce texte ? La DGRH a-t-elle abandonné son *«accord de méthode»* avec le SGEN-CFDT devant déboucher sur un *«accord majoritaire»* conforme aux nouvelles règles de « négociation » imposées par les accords de Bercy ?

Si elle a renoncé à cet accord majoritaire, envisage-t-elle de transformer son nouveau *«projet de dispositif»* en projet de décret et d'arrêté qui serait soumis en force au CTM du mois de mars ?

Que contient le *«projet de dispositif»* ? Si quelqu'un avait le moindre doute sur la surdité complète du ministère aux demandes des personnels, la lecture du nouveau projet de dispositif sur l'évaluation le ramènerait vite à la réalité : la confirmation de la volonté des pouvoirs publics de briser totalement la double notation des enseignants et, par là même, toute garantie collective inscrite dans le statut. L'objectif est clairement de passer à l'arbitraire dans le cadre de rapports hiérarchiques individualisés.

L'autoévaluation est maintenue comme moyen de soumettre les collègues aux *«projets d'écoles»* et autres *«projets d'établissement»* définissant des politiques éducatives locales qui piétineront les garanties statutaires des enseignants définissant leurs missions statutaires dans le cadre des programmes nationaux.

Dans le nouveau projet, le rôle des inspecteurs reste subsidiaire par rapport à celui du supérieur hiérarchique, et simple caution scientifique ou missi dominici de la politique ministérielle.

Le ministre doit finalement avouer que la seule garantie apportée aux collègues serait la promesse d'un *«dialogue équilibré»* avec leur supérieur hiérarchique (chefs d'établissement ou IEN).

En quoi ce *«dialogue équilibré»* pourrait-il garantir les droits statutaires ?

Le ministre n'a finalement trouvé aucun partenaire pour valider son projet dans un *«accord majoritaire»*.

**La FNEC FP FO appelle plus que jamais au retrait pur et simple du projet ministériel et constate la large unité réalisée sur cette exigence.**

**La FNEC FP FO appelle les personnels réunis en assemblées générales à s'adresser au ministre en confirmant leurs exigences tout comme leur volonté que les suppressions de postes soient annulées.**

**La FNEC FP FO rappelle les termes du communiqué 8 février du SNFOLC et du SNETAA-FO : « si le ministre décidait de passer outre, ils proposent d'appeler, dans l'unité d'action, à la grève nationale pour le retrait du projet, le jour du CTM ».**

**La FNEC FP FO soumet cette proposition à toutes les fédérations syndicales de l'éducation nationale.**

*Montreuil, le 15 février 2012*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Nous sommes tous Grecs !***

Le Bureau de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine, réuni le 13 février 2012, apporte son soutien aux dizaines de milliers de travailleurs grecs dans leur combat contre l'austérité et les mesures de rigueur que le Parlement veut leur imposer (abaissment de 22% du salaire minimum, suppression de 15000 emplois publics, réduction du budget de la Sécurité Sociale et de l'armée, privatisation de quatre entreprises d'Etat).

L'UD FO 35 soutient la classe ouvrière grecque que la Troïka veut mettre à genoux, son combat est juste comme en Espagne, en Italie, au Portugal ou en Grande-Bretagne et nous en sommes totalement solidaires et les soutenons.

En Grèce comme ailleurs, ce n'est pas aux travailleurs de payer la « crise des dettes souveraines » ; les salariés, les jeunes, les chômeurs, les retraités ne sont pas responsables de la crise, ce n'est pas à eux de payer l'addition.

En France comme ailleurs, l'inscription dans le marbre de l'austérité ne peut que conduire à la récession, au chômage, à l'accroissement des inégalités et à la remise en cause de la démocratie.

C'est pourquoi, le vote par le parlement français d'un « Mécanisme Européen de Stabilité » pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro, même s'il n'inscrit pas la « règle d'or » dans la Constitution, constituera un véritable problème de démocratie et de souveraineté nationale. L'UD FO 35 interpellera les parlementaires d'Ille-et-Vilaine sur la base du courrier adressé aux groupes parlementaires par la Confédération Force Ouvrière qui a déjà refusé les trois précédents plans d'austérité et ne peut accepter cette logique suicidaire sur le plan économique social et démocratique.

Le Bureau de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine confirme sa décision de ne pas s'associer à l'appel des cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA) pour « *que le travail et la justice sociale soient au centre des priorités politiques* ». Une énième journée d'action le 29 février sans grève, (« *passant notamment par des rassemblements et des manifestations interprofessionnelles* ») et revendiquant « *une nouvelle politique monétaire économique et sociale dans le cadre d'une gouvernance économique forte de la zone euro* » ne peut permettre à la classe ouvrière de s'opposer aux plans de rigueur et faire plier la Troïka.

C'est d'ailleurs ce qu'ont compris les salariés et la population à La Réunion qui combattent la vie chère.

Période électorale ou pas, crise ou pas, l'UD FO 35 rappelle sa proposition aux autres organisations syndicales d'un appel conjoint à la grève interprofessionnelle pour

- revendiquer partout l'augmentation des salaires (comme chez Plastic Omnium avec de 2,6 à 3% d'augmentation générale selon les coefficients après une grève de quatre heures par équipe, ou chez les transports STG avec 1,92% ou encore à La Poste avec un accord à 2,1%)
- revendiquer l'arrêt des suppressions d'emploi (comme au CHGR avec l'ouverture de 57 lits et la création des postes correspondants) et l'arrêt du chômage partiel (comme chez PSA et toute la sous-traitance),
- rejeter l'augmentation de la TVA comme le transfert des cotisations vers la CSG ou par le biais de la prime emploi et exiger l'arrêt des exonérations (retour à la Sécurité Sociale de 1945),
- défendre le code du travail et le contrat de travail contre les accords « compétitivité-emploi »
- défendre les conventions collectives, (l'intersyndicale départementale FO/CGT/CFTC/SUD des secteurs sociaux et médico-sociaux se prononce pour l'organisation d'une grève nationale franche et massive de 24H pour l'abandon de la dénonciation des CCN 51 et 66)

***Είμαστε όλοι Έλληνες***

Rennes, le 14 février 2012

Copie envoyée à : **Yannis Panagopoulos, Président de la Confédération Générale du Travail GSEE**  
**Odos 28 Octovriou 69 , GR-104 ATHENS, GRECE** [info@gsee.gr](mailto:info@gsee.gr)

Joël JOSSELIN



Secrétaire Général

<b>Prix de la carte 2012 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :</b>											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>PROFESSEURS DES ECOLES</b>											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe					22,40	23,96	25,63				
<b>INSTITUTEURS</b>											
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé AIS, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)  
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)  
 Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 13,57 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

**66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.**

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----  
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

**Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2012** Date : .....

NOM - Prénom : ..... Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) : ..... Echelon : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal - Ville : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

Etablissement d'exercice et son adresse : .....

(+ circonscription) .....

- J'adhère au SNUDI-FO : je paie en ..... versement(s) une carte à 18,50 € et ..... timbres mensuels à ..... € l'unité soit un total de ..... €.
- J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en ..... versement(s) ..... timbres mensuels à ..... € l'unité.
- J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de ..... €.      8